

PROTCOLE SANITAIRE COVID-19

PARC ACROBATIQUE EN HAUTEUR

À PRATIQUE AUTONOME - ABONDANCE

En plus de L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR du parc, la société Terre & Eau a mis en place plusieurs règles pour permettre l'ouverture des différents parcours en hauteur, et que chaque opérateur et chaque pratiquant devront respecter jusqu'aux prochaines directives.

Périodes et horaires d'ouverture pour l'été 2021 : **Du mercredi 7 juillet au mercredi 31 août 2021**
Du Mardi au dimanche de 10h à 12h et de 13h à 18h (fermé les lundis)

Attention, pour bien répartir les pratiquants TOUS PARCOURS CONFONDUS sur la journée, nous mettons en place cette année une réservation téléphonique (06.34.67.16.13) ou par mail (info@arbracadabra.fr)

à raison de 3 DEPARTS selon les places disponibles : 10h / 13h / 15h30.

- **LES MATINEES RESTENT PRIORITAIRES AUX RÉSERVATIONS DE GROUPES (COLOS ET COLLECTIVITÉS = Séance de 9h30 à 12h, accueil et déséquipement inclus).**
- **La réservation est obligatoire avant l'arrivée** des clients, par téléphone ou par mail, les départs ont lieu à heures fixes, pour permettre un nombre limité par groupe de départs, répartir au mieux les pratiquants sur la journée, et pour gérer au mieux la désinfection et la mise en quarantaine du matériel.
- **UN SENS DE CIRCULATION imposé dont les différentes étapes sont :**
 - o **Accueil des pratiquants et règlement de la prestation à la caisse** du parc : chalet d'accueil, hôtesse de caisse séparée du client par une vitre,
 - o **Produit antibactérien** à disposition à la caisse et en zone d'équipement,
 - o **Port des gants obligatoires** (paires de gants individuelles), en vente à la caisse (prêt aux collectivités).
 - o **Équipement** du client (harnais) par l'opérateur portant un masque et des gants.
 - o **Briefing** (explications au sol des consignes d'utilisation du matériel et des règles de sécurité à respecter. Si la distanciation d'1.50 m ne peut être respectée, l'opérateur de parc s'équippa de masque au moment du briefing. **Au sol et pour se rendre aux différents départs, les pratiquants doivent respecter une distanciation physique d'au moins 1.50m entre eux.**
 - o **Évolution dans les parcours** en hauteur : 2 heures maximum de port du matériel, respect strict de la distance entre pratiquants. 1 personne par plate forme et par atelier, 5 mètres minimum de distance entre 2 pratiquants évoluant en hauteur. **En cas d'ÉVACUATION** en hauteur d'un pratiquant par un opérateur, ce dernier sera équipé de gants et du masque. Si le mode d'évacuation l'exige, l'opérateur pourra être en contact physique avec la victime, en respectant au maximum les règles sanitaires.
- **Fin de l'activité : enlèvement au sol du harnais par un opérateur** (équipé de gants et de masque).

- **GESTION MATERIELLE EXIGEE PAR LE MINISTERE DES SPORTS :**

- **Concernant le baudrier : Solutions désinfectantes** préconisées par le fabricant après chaque utilisation.
- Pendant l'activité, **le pratiquant devra éviter de toucher le baudrier et de porter ses mains au visage.**
- **Désinfection des poulies et crochets/mousquetons/poignées** à chaque retour de matériel.

Fait à Abondance, le 22/02/2021

Eurl TERRE & EAU